



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2017**

Sur convocation de Monsieur le Maire, Pierre ARNAUD, en date du 15 juin 2017,

**Présents :** Mme Mireille DIEU — M. Olivier SAC-DELHOMME — M. Gérard MARTIN — M. Étienne RENET — Mme Sylvie BOUFFIÈS — M. Samuel CHARPENTIER — M. Ludovic GIRARD — Mme Roselyne GIRAUDEL — M. Jean-Laurent MACABET.

**Absents excusés :**

M. Pierre ARNAUD qui donne pouvoir à M. Gérard MARTIN.

M. Claude CELLIER qui donne pouvoir à Mme Mireille DIEU.

Mme Élisabeth BERTRAND qui donne pouvoir à M. Ludovic GIRARD.

M. Daniel LABIT-BARTHALOIS qui donne pouvoir à M. Olivier SAC-DELHOMME.

Olivier SAC-DELHOMME est nommé secrétaire de séance.

Madame Mireille DIEU explique à l'assemblée que Monsieur le Maire est excusé pour des raisons de santé et que le conseiller municipal, M. Jean-Laurent MACABET, arrivera avec du retard.

L'assemblée étant formée de huit conseillers municipaux présents, la séance continuant, M. Olivier SAC-DELHOMME donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2017.

Il est demandé de renuméroter correctement les différents points du PV et de préciser que le « graffiti » peint dans l'école pourrait être requalifié en « Tag » ou « Street Art » et le terme « Graf » est retenu pour qualifier l'œuvre créée sur le mur de l'école.

*Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité.*

Madame Mireille DIEU ouvre le Conseil Municipal en rappelant l'ordre du jour suivant :

- Délibérations autorisant un emprunt et un crédit relais pour les travaux de réfection de l'immeuble du Café du Centre — 2<sup>e</sup> phase des travaux.
- Délibération budgétaire modificative (3) concernant l'emprunt souscrit pour la réalisation des travaux dans l'immeuble du Café du Centre — 2<sup>e</sup> phase des travaux.
- Délibération refusant l'incorporation dans le domaine privé communal de biens sans maître.
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à se porter partie civile au nom de la commune dans une affaire d'infraction au Code de l'Urbanisme.
- Personnel saisonnier.
- Comptes rendus des Commissions.
- Agenda.

## **I/ DÉLIBÉRATION : AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE (CRCA)**

Mme Mireille DIEU présente la nouvelle recherche de financement effectuée avec succès par des élus affectés aux Finances, MM. Gérard MARTIN et Étienne RENET. En effet, il est nécessaire d'avoir recours à un prêt à moyen terme auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence pour permettre la réalisation de la seconde phase de rénovation de l'immeuble du Café du Centre.

Ainsi, M. Étienne RENET expose que les négociations auprès du CRCA ont permis de monter un projet financier plus avantageux grâce aux propositions du conseiller. Au lieu de souscrire un seul emprunt de 120 000 €, la commune peut souscrire un emprunt de 80 000 € et effectuer concomitamment un crédit relais de 40 000 € dans l'attente du reversement du FCTVA (voir point 2) qui correspond alors à une avance de trésorerie.

Le point fort de ce plan financier est que les intérêts porteront alors seulement sur la somme de 80 000 €. De plus, les négociations ont permis d'obtenir un taux très intéressant et le remboursement commencerait en avril 2018.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- Se prononcer sur la souscription d'un prêt au taux de 1.52 %, pour un montant de 80 056,40 € sur une durée de 15 ans, pour le financement de la « Rénovation structurale et thermique et mise aux normes du bâtiment communal avec création de deux logements », 2<sup>e</sup> phase de travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Enfin, M. Gérard Martin rappelle que le financement de la seconde tranche des travaux est bien engagé. En effet, Monsieur Le Maire a contacté personnellement le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture qui lui confirmait avoir bien en sa possession le dossier concernant la demande de DETR 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dont le montant sollicité est de 71 808 €.

Additionné à la Contractualisation Départementale de Solidarité Territoriale à hauteur de 43 300 € et de la réserve parlementaire de M Claude HAUT d'un montant de 10 000 €, le plan de financement correspond aux besoins de la commune.

*Vote à l'unanimité*

## **II/ DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DE CRÉDIT RELAIS AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE**

En lien avec la délibération précédente, Madame Mireille Dieu présente le recours à un crédit relais auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence qui permet de débloquer les fonds nécessaires dans l'attente de la perception du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée que la commune perçoit deux ans après avoir effectué les dépenses d'investissement.

Aussi, l'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds dont les conditions sont les suivantes : souscription d'un crédit relais d'un montant de 41 032,88 € sur une durée d'amortissement de 24 mois au taux d'intérêt fixe de 0,85 %. Les intérêts payables par an seront de 349 €.

*Vote à l'unanimité*

### **III/ DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE (3) COMMUNE — EMPRUNTS POUR LA RÉALISATION DE LA DEUXIÈME PHASE DES TRAVAUX DE L'IMMEUBLE DU CAFÉ DU CENTRE**

Pour finaliser ces demandes de prêts qui viennent d'être validés par le conseil municipal et pouvoir obtenir les fonds avant le début des travaux de la seconde phase, il est nécessaire de modifier l'affectation des crédits et Madame Mireille DIEU, Première adjointe, propose donc les modifications suivantes :

<b>COMPTES DÉPENSES</b>						
Sens	Section	Chap	art	Op	Objet	Montant
D	I	23	2313	173	Rénovation Bar Communal	121 089,28 €

<b>COMPTES RECETTES</b>						
Sens	Section	Chap	art	Op	Objet	Montant
R	I	16	1641	OPFI	Capital emprunts	121 089,28 €

Les entreprises qui devront intervenir lors des prochains travaux devront être averties ces prochains jours pour planifier leurs interventions dans le courant de l'automne afin d'être réactives lorsque les diverses subventions seront attribuées. Mme SAEZ va faire le nécessaire.

*Vote à l'unanimité*

### **IV/ DÉLIBÉRATION : REFUS DE L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DE BIENS SANS MAÎTRE**

Suite à l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2016 fixant la liste des immeubles présumés vacants et sans maître de la commune de Villedieu, il convient de statuer sur la situation administrative des quatre parcelles situées :

- lieu-dit Les Maux-Bois, cadastrées A 72, d'une contenance de 611 m<sup>2</sup> et A 89, d'une contenance de 380 m<sup>2</sup>, et,
- lieu-dit Les Antimagnes, cadastrées B 602, d'une contenance de 2 689 m<sup>2</sup> et B 623, d'une contenance de 50 m<sup>2</sup>, sont des biens vacants et sans maître.

Considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits, ni revendiqué ces parcelles dans le délai de 6 mois, la commune disposait d'un délai de 6 mois pour décider d'incorporer ces biens dans le domaine communal, à défaut, la propriété du bien sera attribuée à l'État.

Aussi, le conseil municipal délibère pour que ces parcelles soient intégrées au patrimoine communal afin d'être proposées à la vente aux riverains dans un premier temps. Mme Caroline DELSENNE, référente « Urbanisme » de la commune, transmettra les coordonnées des riverains de ces terrains à M. Étienne RENET qui supervisera les démarches.

*Votes : 1 abstention  
12 votes « contre l'attribution à l'État des biens sans maître »*

### **V/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE À SE CONSTITUER PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE DANS UNE AFFAIRE D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME**

Mme Mireille DIEU rappelle les faits. Ainsi, sur la demande du conseil municipal, un gendarme assermenté de la brigade de gendarmerie nationale de Vaison-la-Romaine a constaté une infraction au code de l'urbanisme le 19 mai 2017 à l'encontre de Mme CHARRASSE Christine, épouse TASSAN-DIN, domiciliée au n°94, chemin des Ramades.

En effet, des travaux litigieux concernant la construction d'une piscine mesurant 13 mètres de long par 6 mètres de large et la réalisation d'un local-piscine d'une taille de 8 mètres de longueur par 6 mètres de largeur ne respectent pas le règlement du P.L.U. et sont exécutés en violation du Code de l'urbanisme.

La procédure contentieuse est donc entamée et le dossier complet va être transmis au gendarme assermenté qui a instruit ce dossier pour suite à donner auprès du Procureur de la République.

Par ailleurs, la commune s'est alloué les services et conseils d'un cabinet d'avocats de Carpentras et maître BONHOMMO va être reçu le 29 juin prochain en mairie pour évoquer les autres points litigieux concernant cet administré.

M. Ludovic GIRARD, délégué au pôle « Urbanisme », souhaite fortement que la cellule dédiée aux infractions en la matière soit activée pour que les situations irrégulières soient traitées avec équité et sans passe-droit pour l'ensemble des Villadéens.

Ce projet avait déjà été évoqué lors des derniers conseils municipaux et l'assemblée convient de structurer cette commission dès le mois de septembre prochain.

*Vote à l'unanimité*

## **VI/ REMPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Mme Mireille DIEU donne la parole à Sandrine SAEZ, en charge de la gestion administrative du personnel communal, qui explique la possibilité de recourir aux services d'un agent contractuel non titulaire pour assurer le remplacement d'un agent communal, placé en congé annuel du 10 juillet au 30 juillet prochain.

En effet, considérant la période des festivités et la charge de travail en cette période touristique, elle propose le recrutement d'un adjoint technique non titulaire à temps non complet, à raison de 22 h 30 hebdomadaires. Les horaires de travail de 8h00 à 12h30 seront modulables selon les festivités ou la charge de travail pour un temps de travail de 64.29%. L'agent contractuel sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle de rémunération, soit un indice brut de 347 et un indice majoré de 325 et percevra un traitement brut de 685,37 €.

*Avis favorable de l'assemblée*

## **VII/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### **• URBANISME**

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE :**

- M. et Mme CAPOCCI Philippe et Alexiane ont déposé le 07/03/2017 un permis de construire concernant un projet de maison individuelle avec garage, Chemin du Connier, zone UB. Accordé le 30/05/2017.

- M. FAUQUE Jonathan a déposé le 14/06/2017 un permis de construire pour le changement de destination d'une partie de son hangar en partie habitable, Route de Mirabel, zone Nh. En cours d'instruction.

#### **DÉCLARATION PRÉALABLE :**

- Mme TASSAN-DIN Christine a déposé le 23/05/2017 une déclaration préalable pour la construction d'une piscine, Chemin des Ramades, zone Nh et A. Refusé le 13/06/2017.

- M. BERTHET-RAYNE Germain a déposé le 01/06/2017 une déclaration préalable pour division parcellaire, Traverse du Devès, zone UCa. Accordé le 13/06/2017.

#### **CERTIFICAT D'URBANISME :**

- Mme TASSAN DIN Christine a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel le 07/03/2017 pour la construction d'une maison, Route de la Croix de Granier, zone UCa et AUh. Opération réalisable le 02/05/2017.

#### **LEVÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :**

- Sur la parcelle E 590 appartenant à Mme SIROP Lucienne, située Chemin du Connier et vendue à M. et Mme CAPOCCI.

- Sur la parcelle E 583 appartenant à Mme LUCIANI Christelle, située 137 Route de Vaison et vendue à M. PORON Christopher.

- Sur la parcelle E 443 appartenant à M. COSTA François, située 105 Lotissement Gustave Tardieu et vendue à M. et Mme APPELMAN Jean-Paul.

- Sur la parcelle D 276 appartenant à M. ROBERT Gilles, située 152 rue des Espérants et vendue à M. et Mme HOBMAN David.

- Sur les parcelles D 690 et D 693 appartenant aux Consorts GROS, situées 421 A Route de la Croix de Granier et vendues à M. FLORET Olivier et Mlle ROCHE.

- **AFFAIRES SCOLAIRES**

En cette fin d'année scolaire, l'inspectrice académique est très vigilante sur les effectifs de l'école communale. Si plus de 10 nouvelles inscriptions ont été recensées ces dernières semaines, le chiffre communiqué par la directrice de l'école de 57 élèves pour la prochaine rentrée scolaire est donc meilleur que celui de 49 lors de la précédente rentrée.

Néanmoins, la moyenne de 19 enfants par classe à Villedieu ne correspondrait pas à la moyenne nationale attendue de 25 élèves par classe. Aussi, il est possible que la répartition des élèves dans les 3 classes fasse l'objet de discussion et Mme Rosy GIRAUDEL explique qu'il faut prendre en compte les directives du nouveau ministre en charge de l'Éducation nationale, Monsieur BLANQUER, ainsi que la nomination d'un nouveau directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) de Vaucluse, Monsieur PATOZ. Cependant, la configuration du bâtiment et le fait que le groupe scolaire soit constitué de classes de niveaux multiples sont des arguments à faire valoir pour le maintien des 3 classes malgré un effectif un peu en dessous de la norme.

Par ailleurs, le changement des rythmes scolaires impliquant la poursuite ou l'arrêt des T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) a fait l'objet de nombreuses discussions avec les parents d'élèves et le retour d'une semaine d'école à 4 jours a été évoqué pour la prochaine rentrée scolaire.

La commission des Affaires scolaires a donc sondé les parents d'élèves par une petite enquête dont les premiers résultats sont défavorables à la poursuite de la semaine à « 4,5 jours » (28 réponses négatives sur 38 et 10 réponses favorables). Les parents d'élèves, même s'ils y sont défavorables, ont pour la majorité souligné la qualité des interventions lors des T.A.P.. Ainsi, la commune se prépare à un retour à la semaine des 4 jours en accord avec les parents d'élèves, le corps enseignant et le personnel communal (dont le temps de travail sera impacté à la baisse avec un redéploiement des missions pour certains agents municipaux).

Si les élus travaillent déjà à un argumentaire auprès du DASEN, il ne faut pas occulter l'attente du décret d'application ni la procédure que souhaitera instaurer le nouveau DASEN pour un changement des rythmes scolaires. Certains élus évoquent la possibilité d'un report du changement des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2018-2019.

La prochaine étape est le conseil d'école qui se tiendra le 26 juin 2017 où cette question est à l'ordre du jour.

- **SERVICE TECHNIQUE**

\* DÉBROUSSAILLAGE

L'entreprise « Gilles et Paita » a commencé les travaux dans les chemins communaux et MM. Claude CELLIER et Jean Laurent MACABET vont suivre le bon déroulement des opérations, car c'est la première année que cette entreprise intervient.

- **COMMISSION « CAFÉ DU CENTRE »**

La commune a pu réceptionner en grande partie les travaux du Café du Centre qui a rouvert le dimanche 11 juin dernier.

Pour la plupart des entreprises, M. Samuel CHARPENTIER explique que les procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux n'ont fait apparaître que peu de réserves, voire aucune. Cependant, il a été émis des réserves pour certaines entreprises, ce qui impacte la livraison définitive du chantier. Il faut noter que la livraison du chantier n'enlève pas les assurances et S.A.V. des différents corps d'état. La première tranche des travaux touche à sa fin et il faut déjà penser à la seconde phase qui devrait débiter à l'automne.

Par ailleurs, les élus souhaitent réviser à la hausse le loyer du gérant pour les mois de juillet, août et septembre pour un montant de 1 200 € TTC, montant intermédiaire entre le montant du loyer qui sera ensuite de 1 400 € après les travaux de la seconde phase si la surface exploitable restait à l'identique. Il est par ailleurs entendu qu'au vu des désagréments de fin de chantier, le loyer du mois de juin ne sera pas réclamé.

En effet, il convient de décider si l'espace prévu pour la seconde salle de restaurant, à l'étage, reste bien affecté à ce projet ou bien s'il est transformé en logement. Une réunion sera organisée pour arrêter la décision en reprenant la prospective budgétaire des financements des travaux qui repose partiellement sur la perception des loyers du Café du Centre et des appartements.

Certains élus évoquent la configuration de la cuisine et déplorent qu'il n'y ait pas une porte donnant sur la rue des Espérants, obligeant les employés à sortir les poubelles en passant dans la salle du café et déplorant que les livraisons ne puissent se faire directement en cuisine.

Par ailleurs, M. Jean-Claude RAFFIN va rencontrer des difficultés à stocker les emballages cartons en l'absence du ramassage effectué par la mairie et la proposition de M. Olivier SAC-DELHOMME d'utiliser momentanément le couloir de l'école pour les entreposer reçoit un avis favorable de l'assemblée.

M. Gérard MARTIN rappelle les démarches en cours pour obtenir des financements des travaux d'embellissement du Café du Centre avec l'implication importante du comité des Villadéens, porté par M. Jacques BELLIER, et, en parallèle, la Fondation du Patrimoine a été sollicitée pour accompagner la commune dans les travaux d'embellissement de ce patrimoine communal qu'est le Café du Centre et sa préservation. Il est important de souligner les efforts et l'implication des Villadéens qui, outre l'apport financier, s'investissent fortement dans ce projet.

## **VIII/ AGENDA**

- 14/07/2017 : Vide-greniers et soirée moules/frites sur la place de la Libération.
- 04/08/2017 : Aioli sur la place de la Libération.
- 05/08/2017 : Soirée « Rosé » organisée par la Cave (besoin de disposer de la place dès le matin pour installer les tables et les chaises).
- 06/08/2017 : Loto des Ringards sur la place de la Libération.
- 15/08/2017 : Passage de la randonnée cycliste organisée par « A/O/C Vacqueyras » (le matin) et course d'O.R.N.I. dans les rues du village (l'après-midi).
- Du 14/10/2017 au 25/11/2017 : Festival des Soupes (soirée à Villedieu le dimanche 15 octobre 2017).

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 juillet 2017 à 20 h 30. Il n'y aura pas de conseil en août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait à Villedieu le 26 juin 2017,

Madame la Première adjointe,

Mireille DIEU.